



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction des opérations

En vigueur le : 26 juin 2015

Révisée le : 06 septembre 2023

Objet : Poêle barbecue

OBJECTIF

Assurer la sécurité des travailleurs.

COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreposer, de ranger ou d'utiliser les poêles barbecue à l'intérieur des points de service.

Seuls les poêles dont le cylindre de propane est absent peuvent être rangés à l'intérieur des points de service.

La loi interdit le rangement de cylindre de propane à l'intérieur des points de service.